

LE FONDS MAIF POUR L'EDUCATION LANCE SON APPEL A PROJETS 2013

Le 14 Janvier 2013, le **Fonds MAIF pour l'Education** lance, pour la 4^{ème} année consécutive, son appel à projets. Destiné prioritairement aux associations qui œuvrent en faveur de l'accès à l'éducation, dans une optique sociale, citoyenne, éducative et culturelle, les dotations du Fonds MAIF pour l'Education récompenseront les initiatives régionales les plus innovantes.

Modalités & calendrier de l'édition 2013

Pour ce 4^{ème} appel à projets, le Fonds MAIF pour l'Education renouvelle le mode opératoire des éditions précédentes qui ont rencontré un vif succès avec environ 300 dossiers déposés chaque année.

Le calendrier de l'appel à projets respectera deux étapes distinctes et complémentaires pour la sélection des dossiers :

■ l'étape régionale

Pour chaque région, un jury (composé de représentants de l'Education Nationale, des collectivités territoriales, du monde de l'économie sociale et de la MAIF) nommera, parmi les dossiers reçus, la candidature la plus pertinente et répondant au mieux aux conditions fixées par le Fonds MAIF pour l'Education. Au total, **29 lauréats régionaux** seront ainsi récompensés, chacun recevant une dotation de 1500 €.



Remise des Prix – Lauréats Nationaux – Nov 2012

■ l'étape nationale

A l'issue de l'étape régionale, les 29 projets primés seront présentés à un jury national pour l'attribution des **3 prix nationaux**. La dotation sera de 5 000 € pour le 1^{er} **Prix Edmond Proust**, 3 000 € pour le 2^{ème} et 2 000 € pour le 3^{ème}.

L'appel à projets a pour vocation principale de mettre à l'honneur des projets originaux, innovants en termes d'approche pédagogique et susceptibles d'être déclinés vers différents publics.

Dossier de candidature à télécharger sur : www.fondsmaifpourleducation.fr

Date d'ouverture de l'appel à projets : **14 Janvier 2013**

Date limite d'envoi des dossiers : **30 Mars 2013**

Nomination des lauréats régionaux : du 16 au 30 septembre 2013

Annnonce des lauréats nationaux : Octobre 2013

Qui peut concourir ?

Cet appel à projets s'adresse à tout groupe de personnes ayant son siège en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM et constitué en association type Loi 1901 ou tout autre organisme exerçant une activité d'intérêt général. Les candidats doivent être éligibles à recevoir des dons au titre du mécénat et être habilités à émettre le formulaire CERFA 11580*03.

Contacts presse :

Garry Ménardeau Tél. 05 49 73 75 86 - Sylvie Le Chevillier Tél. 05 49 73 75 60